

24 Août 1888

Le Maire de Magny sur Tille
A Monsieur le Préfet de la Côte d'Or

Monsieur le Préfet

Construction d'un lavoir
Demande
d'approbation du devis
des travaux et de la
délibération du Conseil
Municipal approuvant la
dépense présentée

J'ai l'honneur de vous exposer que je vous ai transmis vers le milieu de juillet dernier, le dossier relatif à la construction d'un lavoir communal.
Par arrêté du 23 juillet 1888, vous avez bien voulu autoriser la Commune à contracter un emprunt pour le paiement de la dépense

Depuis cette époque, j'attends chaque jour l'approbation du Devis des Travaux et de la Délibération du Conseil Municipal approuvant la dépense.

La construction de ce lavoir est urgente. La commune n'a pas encore de lavoir communal, et chaque jour les femmes compromettent leur santé en lavant à découvert sur les bords de la rivière, exposées à toutes les intempéries des saisons.

Le Conseil Municipal désirerait que les travaux fussent exécutés avant l'hiver qui approche.

En conséquence, Monsieur le Préfet, je vous serais reconnaissant de bien vouloir examiner cette affaire et s'il y a lieu, lui donner une suite favorable le plus tôt possible.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon profond respect.

Le Maire de Magny sur Tille

Transmis à Monsieur l'Ingénieur en chef du service hydraulique qui est prié de nous renvoyer avec ses propositions le projet de construction d'un lavoir public dans la commune de Magny sur Tille que nous lui avons communiqué le 21 juillet dernier.

Dijon le 29 Août 1888

Pour le Préfet

Le secrétaire général